

## **Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 7 janvier 2020 à 20 heures**

**Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,**

**Date de convocation : 31/12/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 13**

**Présents :** Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME.

**Absents excusés :** Jean LESQUIR, il a donné pouvoir à Jean François TAILLANDIER, Maryline FAURE, elle a donné pouvoir à Jean Michel CHATAIN.

**Secrétaire de séance :** Martine LAFFAY

- **M. le Maire demande au conseil s'il a des observations à formuler au sujet du précédent compte-rendu de Conseil Municipal.** Une observation relative à l'information eau potable : il faut lire Jean Pierre Gachet assistera à une réunion à LFA. Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

**1 - Droit de Préemption Urbain : le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité renonce à l'acquisition d'une parcelle de 367 m2 environ à détacher des parcelles situées Les Royats et cadastrées : A 705, A 710, A 711, A 713.**

**2 - Travaux à l'école élémentaire : autorisation donnée au maire pour candidater à l'appel à projet du SIEL intitulé « Révolution 2020 » rénovation énergétique des bâtiments publics :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal les travaux prévus à l'école élémentaire (à la suite de la délibération n° 2 de la séance du conseil municipal du 7 mai 2019), ils sont estimés à 104 301.60 € HT (+ TVA : 20 860.32 €) soit 125 161.92 € TTC, dont travaux de :

- . Reprise de zinguerie : 5 103.00 € H.T.
- . Maçonnerie liée aux aménagements : 8 137.50 € H.T.
- . Isolation, plâtrerie, peinture : 22 501.50 € H.T.
- . Menuiserie intérieure : 7 192.50 €
- . Electricité : 11 130.00 €
- . Chauffage : 1 500 €
- . VMC Double flux : 29 100 €
- . Reprise de couvertures tuiles : 19 637.10 € H.T.

Le SIEL poursuit en 2020 l'opération « Révolution » débutée en 2019 afin d'aider et de soutenir financièrement les projets de rénovations énergétiques sur les bâtiments publics.

En tant qu'adhérents au SAGE (du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire), nous avons la possibilité de candidater à cet appel à projet du SIEL concernant la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

La candidature de la commune avait été déposée en 2019 pour cet appel à projet du SIEL (délibération n° 2 du 7 mai 2019) mais elle n'a pas pu être prise en compte car il aurait fallu commencer les travaux en 2019, ce qui n'était pas possible.

M. le Maire précise les engagements que la commune doit respecter pour le dossier d'appel à projet du SIEL et propose pour les travaux précités de déposer la candidature de la commune au SIEL au titre de son appel à projet intitulé « Révolution 2020 ».

**Le conseil municipal, favorable à la réalisation des travaux précités et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- . d'autoriser M. le maire à déposer la candidature de la commune pour l'appel à projet du SIEL (Révolution 2020) concernant la rénovation énergétique du bâtiment école élémentaire estimée à 104 301.60 € H.T.
- . d'autoriser M. le maire à signer tous documents nécessaires à la candidature de la commune pour le dossier : SIEL RENOLUTION 2020 – rénovation énergétique des bâtiments publics.

**3 - Projet de travaux à l'école élémentaire : demande de fonds de concours à Loire Forez Agglomération dans le cadre du « cercle vertueux d'énergie », engagement de la commune à ré-abonder au fonds d'investissement, convention avec LFA, autorisation au maire pour signature des pièces du dossier :**

M. le Maire informe le conseil municipal :

Loire Forez agglomération a lancé un appel à projets concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, lequel s'inscrit dans le cadre du dispositif : "Cercle vertueux d'énergie". Ainsi, les actions financées par ce fonds doivent générer de nouvelles économies d'énergie permettant de ré-abonder le fonds d'investissement, et ce afin d'augmenter les capacités d'aides aux communes. Pour ce faire, les communes bénéficiaires s'engagent à reverser sur une durée limitée à 5 ans, à partir de l'année suivant l'attribution de l'aide financière, soit 5 % tous les ans, du montant de la subvention obtenue pour les communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public, soit 10 % tous les ans pour celles ne pratiquant pas l'extinction.

**Or la commune de Saint-Georges-Haute-Ville désire réaliser les travaux suivants à l'école élémentaire (programme de travaux approuvé par délibération du 7 mai 2019 n° 2) :**

- . Reprise de zinguerie : 5 103.00 € H.T.
- . Maçonnerie liée aux aménagements : 8 137.50 € H.T.
- . Isolation, plâtrerie, peinture : 22 501.50 € H.T.
- . Menuiserie intérieure : 7 192.50 €
- . Electricité : 11 130.00 €
- . Chauffage : 1 500 €
- . VMC Double flux : 29 100 €
- . Reprise de couvertures tuiles : 19 637.10 € H.T.

**Total de l'estimation de ces travaux = 104 301.60 € H.T. (soit 125 161.92 € TTC).**

Compte tenu que le projet ci-dessus décrit rentre dans le cadre de l'appel à projets lancé par Loire Forez agglomération concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, la **Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, souhaite solliciter une participation financière sous la forme d'un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération.**

**Ainsi, il est proposé au conseil municipal :**

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre du dispositif « cercle vertueux d'énergie » pour le projet de travaux prévus à l'école élémentaire de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre du dispositif « cercle vertueux d'énergie » pour le projet de travaux prévus à l'école élémentaire de la commune de Saint-Georges-Haute-Ville,
- De s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- D'autoriser le M. le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

**4 - Etude du Centre Bourg : avenant de prolongation de l'étude :**

**M. le Maire :**

- rappelle la délibération du 16 avril 2019 concernant le marché de l'étude du centre Bourg passé avec l'Atelier Sauvage, architecte et Paysage.

L'article 5 de l'acte d'engagement notifié le 29 mai 2019 indique notamment : « le délai d'exécution est de 14 mois. Néanmoins, la partie à prix forfaitaire ne peut excéder 8 mois.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat ».

Vu l'article 5 de l'acte d'engagement signé le 29 mai 2019 : la partie à prix forfaitaire se termine donc le 29 janvier 2020 et le délai d'exécution le 29 mai 2020.

- propose de modifier la durée de l'étude (comme souhaité par l'Atelier du Sauvage). La tranche ferme pourrait être prolongée jusqu'au 31 Août 2020 et la partie à bon de commande jusqu'au 31 décembre 2020.

- invite le conseil municipal délibérer sur cette proposition.

2/4

**Après avoir discuté et délibéré, le conseil municipal,**

- 1 - considérant que pour obtenir un travail de qualité il est nécessaire notamment d'effectuer plus de réunions d'échanges avec le bureau d'étude accepte de modifier les délais de l'étude.
- 2 - décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire, ainsi le marché de l'étude du Centre Bourg, passé avec l'Atelier Sauvage – Architecte et Paysage est prolongé jusqu'au 31 Août 2020 pour la tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2020 pour la partie à bon de commande.
- 3 - autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 à passer avec l'Atelier Sauvage – Architecte et Paysage pour prendre en compte les modifications de durées de l'étude précitée.

**5 - Consultation du conseil municipal sur la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance :**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Loire Forez Agglomération (LFA). Ce courrier indique notamment :

En 2018, LFA a engagé une réflexion sur la politique publique en matière de prévention de la délinquance dans le cadre de sa compétence obligatoire « politique de la ville ». Le bureau communautaire a validé le principe de la mise en place d'une instance « prévention collective et tranquillité publique » à la suite de la présentation du diagnostic de sécurité et de prévention de la délinquance chez les 12/25 ans. Les travaux menés ont permis d'objectiver les problématiques de tranquillité publique et de prévention de la délinquance sur le territoire. Monsieur le Sous-Préfet et les participants ont confirmé la pertinence de créer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Conformément à l'article L.132-13 du Code de la sécurité intérieure, il convient désormais que votre conseil municipal se prononce sur la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier.

Ainsi, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Vu les explications de M. le maire (courrier de LFA) et après entendu cet exposé et en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement à la création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.**

**6 - Travaux au cimetière : convention avec le département concernant la subvention :**

**M. le Maire fait savoir au conseil municipal que le département de la Loire nous propose de signer une convention intitulée : convention portant attribution de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée. M. le Maire présente cette convention, dont l'objet est :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département attribue et verse à la commune une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée 2019 du canton de Montbrison pour la réalisation de travaux au cimetière.

Le bénéficiaire (la commune) doit s'engager à :

- . réaliser et achever les travaux concernant le projet cité en objet dans le délais de quatre ans à partir de la notification de l'attribution de la subvention.
- . à répondre aux obligations réglementaires en vigueur.
- . concernant les dispositions financières : au regard des factures acquittées pour la réalisation du projet, le paiement de la subvention sera plafonné à 50 % du montant hors taxes des travaux éligibles, etc...

La convention précise : les modalités de versement de la subvention, la durée, la modification, le suivi de l'emploi des fonds, l'interdiction de reversement, les actions de communication, le règlement des litiges.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- . d'approuver les termes de la convention présentée intitulée : convention portant attribution de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée,
- . d'autoriser M. le Maire à signer cette convention avec le département de la Loire.

**7 - Accueil d'un spectacle dans le cadre des PréAmballes 2020 :**

**M. le Maire, présente au conseil municipal le courrier de l'Association Familles Rurales de Verrières en Forez. Le festival « les Monts de la Balle » est reconduit pour 2020 (les 30 et 31 mai). Les PréAmballes 2020 se dérouleront du 21 mai au 28 mai 2020. L'Association Familles Rurales :**

- . lance un « appel à candidature » auprès des communes rurales du territoire pour les PréAmballes 2020,
- . souhaite qu'une (ou plusieurs) association (s) locale (s) soit associée(s) à l'organisation et la désignation d'une ou plusieurs personnes responsables.

3/4

M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite que la commune de St-Georges-Haute-Ville se porte candidate pour accueillir un spectacle dans le cadre des PréAmballes 2020.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable pour l'accueil d'un spectacle à Saint-Georges-Haute-Ville, dans le cadre des PréAmballes 2020.**

**Le conseil municipal est informé :**

- Du projet de Bâtir et Loger de construire 11 logements en rez-de-chaussée (en principe 5 T2 et 6 T3), chemin des Cèdres. Chaque logement disposera de deux places de parking. La demande de permis de construire devrait se faire en début d'année 2020 et la fin des travaux en 2021.
- Des remerciements reçus par des administrés au sujet de la cérémonie organisée à la salle des Fêtes pour la remise du colis aux personnes âgées de la commune.
- Des cérémonies de vœux organisées dans diverses communes. La commune de St-Georges-Haute-Ville sera représentée dans la mesure du possible à ces cérémonies.
- Cérémonie vœux du personnel et départ en retraite d'un agent (rappel), elle aura lieu : le 8 janvier 2020
- Cérémonie des vœux à la population: (rappel) elle aura lieu le 9 janvier 2020 à la salle des fêtes
- La commission communale des impôts directs se réunira en mairie le lundi 13 janvier 2020
- Utilisation du stade : réunion en mairie, lundi 13 janvier 2020 avec les quatre associations l'utilisant
- Réunion en mairie avec le SIEL, le mardi 14 janvier 2020 concernant les travaux prévus à l'école élémentaire
- Elections de mars 2020 : réunion d'information organisée par la Sous-Préfecture le jeudi 16 janvier 2020
- L'association Saint-Vincent organise un repas le dimanche 19 janvier 2020, et une messe à l'église de la Saint-Georges-Haute-Ville le même jour dans le cadre de la Saint-Vincent « tournante »
- Radon : les dosimètres installés à l'école seront récupérés le 20 janvier 2020
- Enfouissement des réseaux secs sur une partie de la Rue Centrale : réunion en mairie le 27 janvier 2020
- Réunion du Centre Communal d'Action Sociale le 27 janvier 2020
- Réunion du Conseil Communautaire de Loire Forez le 28 janvier 2020
- Réunion de travail de l'étude du Centre Bourg avec LFA et des membres du Conseil Municipal le 29 janvier 2020
- Expertise au stade à la suite du poteau d'éclairage qui s'est cassé. Elle aura lieu le 29 janvier 2020
- Cérémonie des vœux organisée par Loire Forez, elle aura lieu le vendredi 31 janvier 2020
- Conseil municipal de la commune : il se réunira en principe le mardi 4 février 2020
- Remise des prix concernant le fleurissement communal : le département organise une cérémonie le 15 février 2020. M. le maire représentera la commune.
- Noël au village à St-Georges-Haute-Ville : cette manifestation s'est bien passée.
- Rassemblement des St-Georges de France les 12, 13 et 14 juin 2020 à St-Georges-de-Reintembault (35). Le dossier est à renvoyer avant le 16 mars 2020.

*La séance de conseil est levée à 21 h 37 minutes.*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



*Le présent compte rendu a été affiché en  
mairie à partir du 15 janvier 2020.*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*

*4/4*

